2/06/2015

Rapport

Réunion de concertation AFSCA - Organisations professionnelles des vétérinaires indépendants chargés de mission pour l'AFSCA

Présents:

J.-M. Dochy (JMD), DG Contrôle, Directeur général
Eddy Versele (EV), DG Contrôle, Directeur régional NL
Paul Mullier (PM), DG Contrôle, Directeur régional FR
Stefan Theuwis (ST), DG Contrôle, Directeur administration centrale
Myriam Logeot (ML), inspecteur-vétérinaire, DG Contrôle, UNIC, rapporteur
Chris Landuyt (CL), délégué NGROD
Pierre Matteys (PM), délégué UPV

Excusés :
Ann De Beul, déléguée VDV
Henri Van Lierde, délégué IVDB

Absents :
Conseil régional francophone de l'Ordre des Médecins vétérinaires (CRFOMV)
Dierenartsen in de VoedselKeten (DVK)

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Aspects financiers et budgétaires : adaptation des honoraires sur base de l'indice santé - projection 2016

3. Plan d'action abattoirs :
   - État d'avancement
   - Formation 'contrôle de l'autocontrôle'
   - Evaluation de la mission FVO "hygiène à l'abattage"

4. Résultats de l'enquête CDM/inspecteurs par l'Université de Leiden

5. Recrutement de nouveaux CDM

6. Appel aux CDM non vétérinaires

7. Points soumis par les représentants des CDM

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
1. Approbation de l'ordre du jour	Les points 'divers' suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour par les représentants de l'Ordre des Vétérinaires : • Etat d'avancement de la mission Coco ICA • Uniformité de l'inspection entre les UPC/ au sein de l'UPC • Flux de communication AC->UPC->CDM • Etat d'avancement de la revalorisation de la fonction du CDM RA • Suivi par les Régions des formulaires d'information sur le bien-être animal • 65+ : combien restent actifs (en nombre et en pourcentage par rapport au total de 65+)	L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout des points 'divers'.	
2. Aspects financiers et budgétaires	**JMD**: Les honoraires adaptés ne constituent qu'une projection pour 2016 et ne sont donc pas encore définitifs étant donné que nous devons d'abord attendre la décision du gouvernement ; l'index actuel peut en effet encore changer. En outre, les honoraires peuvent aussi encore évoluer si l'AR rétributions est modifié suite à la valorisation du travail du CDM RA. Le document qui est présenté ici n'est pas correct car il faut tenir compte de l'éventuel saut d'index. Nous allons recalculer les chiffres pour la projection des honoraires 2016 et vous les transmettre. **CL**: Qu'est-ce qui a été proposé dans le cadre de la valorisation du travail des CDM RA ? **JMD** : Nous avons reçu différentes propositions des UPC, parmi lesquelles le paiement d'un montant forfaitaire au CDM RA ou le paiement des heures de formation. Jusqu'à présent, nous n'avons dû faire aucune économie dans le paiement des CDM mais il n'est pas certain que cela reste ainsi à l'avenir. Avant de poursuivre l'élaboration des propositions de valorisation, nous voulons d'abord faire une distinction claire entre les CDM RA qui font bien leur travail et les autres RA. La valorisation va en effet entraîner une différence	Recalculer la projection des honoraires 2016 et la transmettre aux organisations professionnelles des vétérinaires indépendants ainsi qu'aux Ordres des Vétérinaires.	31/07/2015

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	de salaire. Nous reviendrons sur ce point en septembre ou octobre 2015 une fois que nous aurons reçu la confirmation du gouvernement concernant le budget. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrons analyser les marges et les possibilités de valorisation des CDM RA. Nous mettrons une proposition sur la table lors de notre prochaine réunion de concertation.	Proposition de valorisation du travail du CDM RA d'ici la prochaine réunion de concertation.	Début novembre 2015
3. Plan d'action Abattoirs :	**État d'avancement** **ST** présente le Plan d'action Abattoirs (voir présentation). Ce plan d'action a été présenté au secteur des abattoirs, aux inspecteurs et aux CDM actifs dans les abattoirs. Il va également être publié sur l'intranet CDMO. Dans le cadre des CDM, les points d'action suivants sont importants : la communication entre CDM - RA - UPC, la répartition des tâches d'autocontrôle entre CDM – opérateur, les formulaires d'information et le feed-back sur ceux-ci. Les points d'action doivent encore être élaborés. L'un d'entre eux a déjà été mis au point : la formation des CDM sur le contrôle de l'autocontrôle. **Formation 'contrôle de l'autocontrôle'** **MLO** passe en revue l'organisation, la structure et le contenu de la formation (voir présentation). Elle signale également que 198 CDM et 18 inspecteurs étaient inscrits aux sessions NL, et 88 CDM et 13 inspecteurs aux sessions FR. Les sessions de formation sont maintenant terminées mais il est plus que probable que la formation soit de nouveau organisée l'année prochaine pour les CDM et les inspecteurs qui n'ont pas encore eu l'opportunité d'y participer. **CL**: Je suis très élogieux à propos de cette formation. C'était une formation très pragmatique, bien donnée par des personnes ayant	Publication du plan d'action 'abattoirs' de la DG Contrôle sur l'intranet CDMO.	31/07/2015

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	une expérience de terrain. Je tiens cependant à souligner que les CDM ne sont pas les seuls à devoir être sensibilisés à la problématique, les opérateurs devraient l'être aussi. J'ai parfois l'impression que l'AFSCA épargne trop les opérateurs. Je souhaiterais que l'UPC intervienne de manière plus efficace lorsqu'une non-conformité est constatée. **ST**: Je suis d'accord avec le fait que les opérateurs doivent être davantage sensibilisés, mais pour ce faire les CDM doivent aussi nous communiquer clairement les non-conformités. **EVE** : Un des points d'action pour que les CDM puissent relever les non-conformités est d'instaurer à nouveau le "journal de bord" dans les abattoirs. **JMD**: Pour intervenir efficacement à l'égard des opérateurs, il est important que nous maintenions le système de cascade : du CDM vers le RA, vers l'inspecteur et enfin vers le chef d'UPC. Ce dernier ne doit pas intervenir à chaque non-conformité. Le but est que le CDM prenne d'abord ses responsabilités. Il peut ensuite demander au RA d'intervenir si nécessaire. Si le RA ne peut pas résoudre lui-même le problème, il peut faire appel à l'inspecteur responsable. Il est important de maintenir de la distance entre ces différents maillons afin de créer une certaine autorité. **CL** : Je me soucie du suivi donné aux plus petites non-conformités. Celles-ci sont toujours signalées à l'opérateur mais, le danger pour la santé publique étant moindre, il n'y donne bien souvent pas de suite. **JMD** : Deux fois par an, une réunion est organisée entre l'UPC et les RA ; le suivi de ces non-conformités plus petites peut également y être abordé. Les RA doivent aussi inscrire ces constatations dans le journal de bord. Si l'opérateur n'entreprend finalement aucune action à ce sujet, des mesures supplémentaires doivent être prises par l'AFSCA. L'approche de ces constatations doit cependant se faire de manière graduelle et structurelle pour pouvoir être efficace. **ST**: Il y a une différence entre les constatations ayant des conséquences significatives sur la sécurité alimentaire et les autres constatations. La réaction d'intervention doit être proportionnelle à la gravité de l'affaire. Il faut faire preuve de patience en ce qui concerne l'approche des autres constatations moins importantes pour la		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	sécurité alimentaire. **CL**: Si ces constatations moins importantes ne sont pas solutionnées immédiatement, cela porte atteinte à l'autorité du CDM. **ST**: La situation va s'améliorer avec la réintroduction du journal de bord dans les abattoirs. **Evaluation de la mission de l'OAV "hygiène à l'abattage"** **MLO** donne des explications à propos de la visite d'étude "hygiène à l'abattage" de l'OAV, qui s'est déroulée du 9 au 13 mars 2015. L'OAV a planifié des visites d'étude dans différents Etats membres en 2015-2016, dans le but de prévenir la contamination des carcasses. L'équipe, composée d'un auditeur de l'OAV et d'experts des Etats membres, examine quelles sont les meilleures méthodes de travail pour éviter la contamination des carcasses et si ces méthodes sont applicables dans les autres Etats membres. L'OAV a rédigé un rapport après sa visite dans les abattoirs bovins de Belgique ; les points forts de l'organisation de l'AFSCA y sont cités (voir présentation).		
4. Résultats de l'enquête CDM/inspecteurs par l'Université de Leiden	**MLO** présente les résultats de l'enquête de l'Université de Leiden ; il s'agissait d'une enquête sur les processus de décision chez les vétérinaires, aussi bien CDM qu'inspecteurs-vétérinaires (voir présentation). **CL** : Je trouve qu'il s'agit là d'une enquête très intéressante mais à quoi vont maintenant servir les résultats ? **EVE** : Nous pourrions discuter plus en détail des résultats au sein du groupe de travail CDM RA. **JMD** : Le groupe de travail CDM RA doit demeurer un groupe de travail permanent ; lors de sa prochaine réunion, on discutera des actions qui pourraient être prises sur base des résultats de l'enquête.	Organisation de la prochaine réunion du groupe de travail CDM RA ; la discussion des résultats de l'enquête de Leiden est placée à l'ordre du jour.	

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
5. Recrutement de nouveaux CDM	**MLO** passe en revue le dernier recrutement de CDM suite à l'appel paru au Moniteur belge le 31 juillet 2014. Sur les 59 candidats pour les UPC néerlandophones, 53 ont été acceptés et invités ; parmi les 43 candidats qui se sont présentés, 34 ont été engagés comme nouveaux CDM. Pour les UPC francophones, sur les 23 candidats, 20 ont été acceptés et invités ; parmi les 19 candidats qui se sont présentés, 8 ont été engagés comme nouveaux CDM.		
6. Appel aux CDM non vétérinaires	**MLO** mentionne que, suite à la publication de l'appel (à candidatures de bio-ingénieurs, d'ingénieurs industriels, de masters et de bachelors indépendants) dans le Moniteur belge du 6 mars 2015, huit personnes ont posé leur candidature pour les UPC néerlandophones et 18 pour les UPC francophones. La commission d'évaluation sera organisée fin juin 2015. **CL** : Combien d'ETP au total a-t-on besoin dans les UPC ? **JMD** : Nous avons estimé que nous avons besoin d'environ 33 ETP au total. Il ne s'agit bien entendu pas de 33 personnes vu que la réalisation des missions ne peut pas être considérée comme un emploi temps plein, tout comme c'est le cas pour les CDM. Il existe trois cahiers des charges essentiellement pour les missions phyto, entre autres le cahier des charges pour les PIF, celui pour la certification et celui pour le secteur TRA (excepté abattoirs et ateliers de découpe). Les missions phyto qui sont actuellement effectuées par des CDM ou des contrôleurs seront confiées à ces personnes.		
7. Points soumis par les représentants des CDM			

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
• Etat d'avancement de la mission Coco ICA	**CL:** L'année dernière, une mission Coco a été effectuée dans le cadre de la problématique des ICA. Quelles sont les actions qui en sont ressorties ? **PM** présente le plan d'action du secteur PRI de l'administration centrale en ce qui concerne la mission Coco ICA. Ce plan d'action a été présenté et validé au Comité de Concertation Management. Le plan d'action prévoit essentiellement des points d'action à l'égard des opérateurs. **CL**: Il faut effectivement sensibiliser davantage les opérateurs car ils accordent vraiment trop peu de valeur aux ICA.		
• Uniformité de l'inspection entre les UPC/ au sein de l'UPC	**CL :** Les notes de service ne sont pas toujours appliquées de la même manière par les CDM ; il y a souvent des différences entre les abattoirs. Les opérateurs s'en rendent compte et en profitent pour faire pression sur les CDM, ce qui génère des frustrations. **JMD :** On pense toujours que les choses sont mieux faites par soi-même que par une autre personne. Nous prévoyons des notes de service et des formations pour harmoniser autant que possible les méthodes de travail. Le système de rotation des CDM doit également contribuer à cette harmonisation. **CL**: D'accord, mais il faut tout de même essayer de faire en sorte que les différences soient les plus minimes possible. C'est aux inspecteurs de surveiller la chose. **JMD** : L'application correcte des notes de service commence déjà au niveau du CDM ; c'est déterminé par la sévérité des CDM et des RA. De plus, le contexte de l'UPC doit aussi être pris en compte ; l'UPC est tentée de donner sa propre interprétation à la note de service.		
• Flux de communication AC->UPC->CDM	**CL** : Certaines notes de service, comme celle relative aux cachets et à la fermeture du frigo de saisie, sont appliquées de différentes façons. **JMD** : Les opérateurs et les CDM pensent que les moyens mis en		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
	œuvre dans les abattoirs ne sont pas toujours les mêmes mais ce n'est là qu'une simple perception. Il n'y a pas d'engagement de moyens pour les CDM mais bien un engagement de résultat ; cela donne l'impression que l'on donne plus de marge dans l'application des notes de service et dès lors que l'on ne travaille pas de la même manière. Il faut ici bien tenir compte du résultat final. C'est notamment la conséquence de la mentalité qui règne actuellement au niveau politique ; on ne veut pas d'engagement de moyens mais un engagement de résultat. **CL** : Ne doit-on alors pas suivre ce qui est décrit dans la note de service ? **JMD** : Si, mais une note de service ne peut jamais contenir tous les détails. En créant une certaine marge, nous stimulons la motivation et la responsabilité.		
• Etat d'avancement de la revalorisation de la fonction de CDM RA	Ce point a déjà été abordé (voir point 2).		
• Suivi par les Régions des formulaires d'information sur le bien-être animal	**CL** : Où en est-on à ce sujet ? **JMD** : Nous avons rédigé un protocole en décembre 2014 pour aider les Régions à effectuer les inspections en matière de bien-être animal. Il a été transmis au Ministre Ben Weyts mais n'a jusqu'à présent toujours pas été signé. **CL** : Nous envoyons des formulaires d'information aux Régions mais ne recevons aucun feed-back. Je propose que nous recevions au minimum un accusé de réception, un mail avec la mesure prise, avec le chef d'UPC en copie. J'aimerais vous demander de prendre contact avec les Régions pour en discuter car les CDM sont frustrés par la situation actuelle. **JMD** : Il n'y a toujours pas eu d'évolution et ce tant du côté néerlandophone que francophone. Il est en effet inacceptable que vous ne receviez pas de feed-back. Nous avons présenté le protocole ; c'est maintenant aux Régions de prendre une initiative.		

Ordre du jour	Discussion	Décision	Délai
• 65+ : combien restent actifs (en nombre et en pourcentage par rapport au total de 65+)	**EVE** va chercher les chiffres à ce sujet et ensuite les transmettre aux membres de la réunion.	Transmettre les chiffres des 65+ aux organisations professionnelles des vétérinaires indépendants ainsi qu'aux Ordres des Vétérinaires.	31/07/2015
• Autres points 'divers'	**CL** estime qu'il n'est pas logique que l'UPC n'ait pas un contrôle sur la conservation des échantillons dans le frigo d'observation de l'abattoir. Ces échantillons sont prélevés par les CDM et ensuite collectés par les inspecteurs. **JMD** : L'échantillonnage réalisé par les CDM n'est pas certifié ISO mais, à partir de la collecte, il y a bien une certification ISO 17020. Nous avons également reçu la même remarque de la part de l'audit interne, et nous allons y donner suite. **CL** : Où en est-on au niveau de la collaboration entre l'AFSCA et l'université de Gand ? **ST** : Il y a 3 mois, nous avons eu une réunion de concertation avec Kurt Houf ; cela s'est avéré positif pour la collaboration. Il était question de constituer un groupe de travail pour lancer un trajet de formation, mais nous n'en avons plus entendu parler depuis lors. Nous attendons donc la réaction de l'Université de Gand.		